

Fonds pour le financement du dialogue social

Rapport annuel détaillant l'utilisation qui a été faite des crédits perçus

pour l'année 2025

Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers (FNAM)

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons parvenir le rapport annuel de la branche du Transport Aérien concernant les actions engagées au titre du dialogue social du secteur.

L'année 2025 a été marquée par une reprise d'activité dans un contexte d'incertitude géopolitique, économique, ayant un impact très concret sur le transport aérien en France. La FNAM a poursuivi l'animation d'un dialogue social important autour notamment des dispositifs de formation et de leur financement pour soutenir le développement des compétences des salariés du secteur, ainsi que la promotion des métiers. Mais aussi a engagé des négociations sur un accord de branche sur la prévoyance et le fonds d'action sociale des non-cadres.

Enfin, face à l'évolution des métiers, à l'effet de l'inflation et hausse du SMIC de ses dernières années et leur impact sur les minima de la classification de la branche, la FNAM a engagé avec les partenaires sociaux de façon anticipée dans le cadre de l'obligation quinquennale de branche un chantier de réexamen de la classification de la convention collective nationale du Transport aérien.

La branche a engagé des travaux paritaires au soutien de l'attractivité des métiers

Au sein de la Commission paritaire nationale de l'emploi pour le personnel navigant, des travaux ont été menés concernant le dispositif du Certificat de Qualification Professionnelle de Personnel Navigant Commercial (CQP PNC) ouvert en alternance via un contrat de professionnalisation.

Au sein de la Commission paritaire nationale de l'emploi pour le personnel au sol, des travaux ont été menés avec l'équipe ingénierie des parcours professionnels du Ministère des armées et ont abouti à l'inscription au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP) de la certification d'« Opérateur d'Acheminement par Vecteur Aérien » de niveau 3.

Au sein de cette même commission paritaire nationale de l'emploi pour le personnel navigant, des travaux ont été conduits dans le cadre du projet de refonte des fiches ROME 4.0.

Un groupe de travail paritaire a ainsi mené ces travaux et ont abouti à la rédaction des fiches PNC, Responsable de cabine et Instructeur PNC.

Pour accompagner ce dialogue social la branche a négocié un accord sur les moyens complémentaires au titre du dialogue social.

Vous trouverez donc ci-dessous les éléments d'information ayant servi à l'établissement de ce rapport annuel.

1. Déclaration sur l'honneur du représentant de l'organisation

Cette déclaration est faite par Monsieur Laurent TIMSIT Délégué Général de la Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers (FNAM), en sa qualité de représentant de la fédération.

Il déclare sur l'honneur que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135 – 11.

2. Identification des financements octroyés à la FNAM par l'AGFPN

La FNAM a reçu au titre de l'exercice 2025 la somme de 94 839 €

Montants reçus	Périodes de versement
12 121 €	Juillet 2025 (1 ^{er} acompte)
19 964 €	Octobre 2025 (2 ^{ème} acompte)
19 964 €	Décembre 2025 (3 ^{ème} acompte)
19 251 €	Janvier 2026 (4 ^{ème} acompte)
23 539 €	Avril 2026 (solde)

Les crédits reçus liés à la subvention ont été enregistrés directement dans les produits de l'exercice 2025. L'engagement des dépenses a bien été fait sur l'année civile 2025. Cependant le 4^{ème} acompte de 19 251 € étant arrivé par virement en janvier 2026, ainsi que le solde de 23 539 € (perçu en avril 2026) sont enregistrés en produit sur l'exercice 2026.

3. Identification des moyens mis en œuvre

Afin de préciser chacune des missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135 – 11 du code du travail, la FNAM joint ci-dessous les éléments d'information suivants :

Missions d'intérêt général engagées	Montant des charges directement imputables à la mission	Quota des charges générales retenues au titre de l'exercice 2025	Montant total par mission
Mission 1 Art L. 2135 – 11 1°	154 390 €	11 387 €	165 777 €
Total général	154 390 €	11 387 €	165 777 €

Les moyens mis en œuvre par la FNAM ont été de trois ordres :

- des Affaires Sociales, les assistantes de direction et Des ressources humaines internes à la FNAM, et notamment l'équipe de la Direction communication, mais aussi les équipes Ressources Humaines des adhérents.
- Des charges de fonctionnement supportées par la FNAM.

4. Processus d'affectation des charges à chaque rubrique

L'affectation des coûts a été faite en fonction de la nature des actions menées, à savoir :

- la conception,
- l'animation
- l'évaluation des politiques menées paritairement.

Fait à Paris, le 5 juin 2026

Laurent Timsit

Délégué Général de la FNAM

